



**FEDERATION FRANÇAIS  
DE MOTOCYCLISME  
EPREUVE N° 676**

**CLUB MOTOCYCLISTE  
DU BEAUJOLAIS**

**LIGUE MOTOCYCLISTE  
RHONE-ALPES**

## **REGLEMENT PARTICULIER du 48<sup>ème</sup> RALLYE MOTOCYCLISTE du BEAUJOLAIS 12, 13 et 14 Mai 2017**

### **Article 1 : DEFINITION**

Le MOTO CLUB DU BEAUJOLAIS organise les 12, 13 et 14 Mai 2017 au départ de BLACE 69460 le

## **48<sup>ème</sup> RALLYE MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS**

Cette compétition est organisée conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM et FFM, des RTS Rallyes Routiers et au règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2017.

**Cette épreuve, 4<sup>ème</sup> manche du championnat de France des Rallyes Routiers 2017 est enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme sous le n° 676**

Cette épreuve compte pour le Championnat de Ligue Rhône-Alpes des Rallyes Routiers (règlement sur le site de la ligue ([www.lmra.fr](http://www.lmra.fr)))

Cette épreuve est inscrite au Trophée de Ligue Rhône-Alpes des Rallyes Routiers (règlement sur le site de la ligue ([www.lmra.fr](http://www.lmra.fr))) et du CMBeaujolais : [www.club-moto-beaujolais.fr](http://www.club-moto-beaujolais.fr)

### **Article 2 : CONCURRENTS**

La manifestation est ouverte aux pilotes nationaux titulaires d'une licence nationale ou Inter délivrée par la FFM. Des licences "1 épreuve" seront téléchargées sur le site FFM et joint d'un "certificat médical mentionnant la capacité à l'exercice du sport motocycliste" de moins de 1 an.

Les passagers de side-car doivent être titulaires d'une licence NCO ou LJA.

### **Article 3 : MACHINES**

Les motos sont réparties dans les catégories suivantes :

**Rallye 1** : Bicylindres de plus de 700cc / 3, 4 et 6 cylindres de plus de 500cc / Machines homologuées à titre isolée de plus de 125cc

**Rallye 2** : Monos de plus de 400cc 4T / Monos de plus de 20cc 2T / Bicylindres de plus de 500cc et de moins de 700cc / Scooters de plus de 125cc

**Rallye 3** : 125cc 2T et 4T / Monos de moins de 400cc 4T / Monos de moins de 200cc 2T / Multi-cylindres de moins de 500cc / Trophées mono 4T moins de 125cc, scooters moins de 125cc, électriques

#### **Side-cars**

**Anciennes** : Entre 01/01/1955 et 31/12/1979

**Classiques** : Entre 01/01/1980 et 31/12/1992

Les motos doivent être conformes au règlement général du championnat de France des rallyes routiers et du code de la route (notamment silencieux et pneus homologués). Les motos immatriculées garage (**W-000-AA**) ne peuvent pas prendre le départ. Les side-cars doivent être conformes à l'annexe side-car du règlement du championnat.

## RECONNAISSANCE du parcours et des spéciales

- les reconnaissances de l'itinéraire routier se feront dans le respect du code de la route et seront interdites de 23h00 à 7h30 ;
- les reconnaissances des épreuves spéciales sont interdites avant l'épreuve à tous les véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et aux quads (les vélos à assistance électrique sont autorisés)..
- une reconnaissance des épreuves spéciales sera effectuée lors d'une boucle non chronométrée le jour même de la compétition, avant le départ officiel. Il s'agira d'une reconnaissance sur route fermée à la circulation.

**L' EXCES DE BRUIT, DE RECONNAISSANCE ET DE VITESSE EST NEFASTE  
POUR L'AVENIR DES RALLYES.  
LES ESSAIS SONT INTERDITS, L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND**

### Article 4 : EPREUVE

**« Toute aide à la navigation par GPS est interdite »**

L'épreuve comporte :

- 1 étape **jour**, 300 kms incluant 8 spéciales et 1 étape **nuite**, 130kms incluant 4 spéciales :
- **1ère étape** :
  - 3 boucles de 85 kms de BLACE à BLACE.
  - 1 boucle de 45 kms de BLACE à BLACE
- **2ème étape** :
  - 1 boucle de 85. Kms de BLACE à BLACE
  - 1 boucle de 45 kms de BLACE à BLACE

- Epreuves spéciales chronométrées au 1/100ème de seconde. Départs toutes les 30 secondes. L'arrivée est signalée par un panneau à damiers **ROUGE**, précédé à 100m d'un panneau **JAUNE**. Obligation aux concurrents de s'arrêter au **POINT STOP**.

### CONTROLES HORAIRES :

Les concurrents recevront, au départ de chaque boucle, une feuille de route sur laquelle sera mentionné l'emplacement des contrôles horaires (**CH**) et les temps impartis entre chacun d'eux.

Les concurrents seront tenus de se présenter dans le sens de la course sur leur machine dans les délais impartis à tous les contrôles horaires prévus sur la feuille de route.

Les contrôles horaires s'effectueront aux moyens de transpondeurs. Ils seront signalés par un panneau réfléchissant **JAUNE** placé 100m avant le contrôle, et panneau réfléchissant **ROUGE** placé 10m avant la table de contrôle. Les pilotes arrivés en avance doivent rester dans la zone comprise entre les 2 panneaux. Le pilote doit, à son heure idéale, récupérer sa machine laissée entre les 2 panneaux **JAUNE et ROUGE** du **CH**, la faire rouler, moteur arrêté ou en marche mais à faible vitesse, sur le tapis de contrôle. Il récupère, quelques mètres plus loin, l'étiquette de confirmation de passage, **qu'il collera lui-même sur son carton de pointage**.

Les contrôles horaires seront fermés lors du passage de la voiture de fermeture.

**A la fin de chaque étape, les concurrents devront pointer à l'heure idéale.**

### CONTRÔLE DE PASSAGE :

Les contrôles de passage (**CP**) sont signalés de la même manière (2 panneaux), les pilotes s'arrêtent au niveau du contrôleur et lui présentent leur feuille de route sur laquelle celui-ci appose une marque (tampon, poinçon).

Les contrôles de passage ne sont pas mentionnés d'avance sur l'itinéraire et ne seront pas obligatoirement aux mêmes emplacements lors des boucles.

## Article 5 : VERIFICATIONS

### 1°- ACCUEIL ADMINISTRATIF :

L'accueil administratif aura lieu le **vendredi 12 MAI 2017**, salle des fêtes à BLACE (**PC COURSE**), de **14H00 à 19H00**

Les concurrents devront présenter :

- Leur Licence
- Leur confirmation d'engagement
- Leur permis de conduire
- La carte grise de la moto
- Leur attestation d'assurance
- Le certificat de conformité pour les Sidecars
- L'autorisation écrite du propriétaire de la moto, en cas de prêt.
- **Un chèque de caution de 200€, pour le transpondeur à l'ordre de l'AFC, qui sera restitués lorsque le pilote rendra son transpondeur en fin d'épreuve.**

Il leur sera remis des fonds de plaques (aucune découpe n'est autorisée sous peine de pénalité) et N° de course autocollants (prévoir 3 emplacements 24 x 30 cm), le carnet d'infraction, une fiche à remettre au contrôle technique et une fiche à remplir pour le speaker à remettre lors de l'inscription et un dossier de renseignement utiles (numéro du PC Course, lieux de bivouac, lieux des sanitaires, douches, container, Pharmacie restauration, etc...)

### 2°- VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Le contrôle technique se déroulera le **VENDREDI 12 MAI 2017**, PARKING ETS COMBES A BLACE de **14H00 A 19h30**. Deux équipes sont prévues à cet effet.

Chaque concurrent sera convoqué à un horaire précis et devra présenter :

- La fiche remise au contrôle administratif
- La carte grise de la moto
- Son équipement complet : casque, vêtements, bottes et gants de homologués en bon état, ainsi que sa protection dorsale
- Une protection de sol
- Un extincteur (1 par véhicule d'assistance)

**Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve**

**Un contrôle technique pourra être effectué à tout moment pendant l'épreuve.  
Le pilote est en tout temps responsable de sa machine.**

Chaque retard à ces vérifications entrainera une pénalité (voir tableau des pénalités) par tranche d'heure de retard. La machine devra être conforme aux spécifications techniques du règlement du Championnat de France. Le niveau sonore des machines sera sévèrement contrôlé et ne devra pas dépasser la valeur indiquée sur la carte grise au régime prévu.

**Article 6 : ASSISTANCE ET PARC FERME** : L'assistance pourra se faire entre chaque boucle, à BLACE, (**15mn**), au CH de Chenelette assistance Garage LARDET (point essence) et à la fin de l'étape à BLACE. Toute assistance est interdite sous le régime de non assistance extérieure.

Durant l'épreuve, les machines sont sous le régime du parc fermé :

**A BLACE à la fin de l'étape de jour pour les concurrents inscrits seulement à l'étape de jour et à la fin de l'étape de nuit pour les concurrents inscrits aux 2 étapes. Les pilotes pourront récupérer leur machine 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.**

## Article 7 : DEPART

**1<sup>ère</sup> étape** : Départ 1<sup>er</sup> concurrent : Départ Salle des Fêtes Rue de l'ancien pensionnat samedi 13 Mai 2017 à 9h00

**2<sup>ème</sup> étape** : Départ du 1<sup>er</sup> concurrent : Départ Salle des Fêtes, Rue de l'ancien pensionnat samedi 13 Mai 2017 à 20h30,

## Ordre de départ du Championnat de France des Rallyes

- les 20 pilotes présents les mieux classés au classement provisoire dans l'ordre du classement. (les 20 premiers présents du classement de l'année précédente pour la première épreuve de la saison **2017**)
  - les 5 pilotes de notoriété désignés par la Commission Nationale des Rallyes Routiers ;
  - les 5 pilotes de notoriété au choix de l'organisateur ;
  - la catégorie Rallye 1 ;
  - la catégorie Rallye 2 ;
  - la catégorie Rallye 3,
  - la catégorie Ancienne et Classique ;
  - la catégorie Duo
  - la catégorie Side-car et Side-car Classique ;
- Dans chaque catégorie, les licenciés LJA partiront après les licenciés NCO

**Trophée DUO : 1 pilote et 1 passager (à l'essai lors de la saison 2017) :** réservé aux pilotes titulaires d'une licence NCO, NPH ou internationale délivrée par la FFM., Le passager doit être titulaire d'une licence NCO, NCP ou NPH (sous réserve de l'accord du Comité Médical).

Tout pilote ne respectant pas son heure idéale de départ sera pénalisé de 7,5 secondes par tranche de 30" d'avance ou de retard sur le temps idéal.

**Attention :** Les pilotes possédants une licence **NCO** ou une **L. 1 Manifestation** partiront dans leur catégorie.

### Article 8 : ENGAGEMENTS

Le montant est fixé à :

2 Etapes de Jour et de Nuit :	220€
1 Etape de Jour ou nuit :	180€
Licence 1 Manifestation LJA1 :	60€

**Les demandes d'engagements doivent parvenir 30 JOURS avant l'épreuve** (cachet de la poste faisant foi) accompagnés d'un montant correspondant, pour être prises en considération.

Au-delà de 150 engagés, une liste d'attente sera établie en fonction de la date d'arrivée des demandes.

Les droits d'engagement ne pourront être encaissés plus de 14 maximums avant les épreuves. Le droit d'engagement sera remboursé sur justificatif d'absence adressé à l'organisateur par lettre recommandée au minimum 14 jours avant le départ de l'épreuve. Tout remboursement en delà de ce délai est laissé à l'appréciation du club organisateur. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote sans avoir à justifier sa décision.

### **Les demandes de renseignements doivent être adressés à :**

**Michel DUTREMBLE - 61 route de Saint Roch - 69640 VILLE SUR JARNOUX**

[michel.dutremble@yahoo.fr](mailto:michel.dutremble@yahoo.fr)

Tel : 06.85.32.93.10

### **Les Bulletins d'engagements doivent être adressés avec le règlement à :**

**JEANINE LAMERCERIE**

230 Chemin des Pommieres  
69400 VILLEFRANCHE Sur SAONE

[jajajo@free.fr](mailto:jajajo@free.fr)

Tel 04.74.62.23.19

**CONFIRMATION D'ENGAGEMENT ET ROAD-BOOK SERONT ENVOYES PAR MAIL**

**Article 9 : ASSURANCE** : Le Club Motocycliste Beaujolais, conformément à la législation en vigueur, a souscrit une police d'assurance auprès GRAS SAVOYE

**Article 10 : ENVIRONNEMENT** : Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement, en particulier au niveau du parc d'assistance (protection du sol), et d'utiliser les containers prévus à cet effet pour les hydrocarbures usagés.

## **LES EXCES DE BRUIT, DE RECONNAISSANCE ET DE VITESSE SONT NEFASTES A L'AVENIR DES RALLYES.**

**Article 11 : OFFICIELS (Liste pouvant être soumise à modification)**

Organisation C.M.B.	DUTREMBLE Michel, Président	Lic. 057530
Délégué FFM	BOURNISIEN David	C.N.R.R. Lic. 119636
Responsable Technique	DUTREMBLE Michel	C.M.B. Lic.057530
Directeur de Course	GUILLEMOZ Jacky	U.M.A Lic. 012409
Directeur de Course Adj.	GUILLEMOZ Jocelyne	U.M.A. Lic. 139824
Directeur de Course ES St Bonnet	FLORIN Stéphanie	U.M.A. Lic. 081806
Directeur de Course Adj. ES St Bonnet	STAELENS Jean Louis.	U.M.A. Lic.
Directeur de Course ES Pierre Plate	COL Richard	Guid. Vell. Lic. 219708
Directeur de course Adj. ES Pierre Plate	MOULIN Philippe	AuvergneMS Lic. 017930
Adjoint	PINET Myriam	Guid. Vell. Lic. 219712
Point Stop ES St Bonnet	JAMBOR Michel	C.M.B Lic. 037799
	CHAPUIS Alain	C.M.B. Lic. 256691
Point Stop ES Le Plat	FRESARD François	Guid. Vell. Lic. 079461
	DUTEL Dominique	Panissieres
Commissaires sportifs	FORET Evelyne	U.M.A Lic. 187114
	VEAUX Gilles	U.M.A Lic. 023710
Responsable Commissaires	VAIRET Gilles	C.M.B Lic. 141287
Commissaires de pistes	Commissaires	C.M.B
	Commissaires	U.M.A
	Commissaires	Guidons Vellaves
	Commissaires	R.M.S.C.V
	Commissaires	Neuville/Chassieu
Commissaires techniques	TOURNYAIRE Alain	C.N.R.R. Lic. 023204
	MOULIN Nils	C.M.B. Lic. 070669
	BLANCHOT Hubert	C.M.B Lic. 252620
Chronométrateurs	Officiels AFC	
Informatique /administratif	LAMERCERIE Yves	C.M.B. Lic. 027654
	BLANC Dominique	C.M.B. Lic. 251041
	LAMERCERIE Janine	C.M.B. Lic. 014322
Responsables Liaisons (Radios)	CHAPUIS Alain	C.M.B Lic. 256691
	BLANCHARD Philippe	C.M.B Lic. 234343
	GUERRE Frédéric	C.M.B.
	COTTINET	

## Article 12 : RAPPELS SUR LA SECURITE

Tout pilote doit impérativement avoir connaissance du règlement national du championnat de France des Rallyes Routiers et s'y conformer, en particulier, tout **pilote, abandonnant l'épreuve devra rendre sa feuille de route à un officiel, en informer le Directeur de Course et le secrétariat sous peine d'exclusion du championnat.**

**Après un accident, si le pilote ne peut se déplacer, son assistant ou un de ses proches devra se rendre au secrétariat afin de procéder à la déclaration à AMV Assurance.**

## Article 13 : REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 14 mai 2017, au Domaine des Maisons Neuves à Blacé, à 11 heures..

## Article 14 : Environnement

Protection du sol, par un tapis de sol et absorbant, ceci étant obligatoires sur le Parc Coureur ainsi que sur le ou les Parcs assistances, infraction soumise à une amende de 50€ (par infraction constatée)  
Tapis de 160 cm par 100 cm, Capacité absorption 1 litre, Epaisseur de 5 à 7 mm  
Evacuation des déchets dans les containers mis à disposition par les organisateurs, récupération des huiles usagées dans les containers mis à disposition par les organisateurs, infraction soumise à une amende de 50€ (par infraction constatée)

**L' EXCES DE BRUIT, DE RECONNAISSANCE ET DE VITESSE EST NEFASTE  
POUR L'AVENIR DES RALLYES.  
LES ESSAIS SONT INTERDITIS, L'AVENIR DES RALLYE EN DEPEND**

23 JAN. 2017

Visa FFM 17/0080  
Le 02/02/2017

LIGUE MOTOCYCLISTE  
RHONE-ALPES  
18 Chemin de la Neuve  
Z.A Ile Neuve  
26600 LA ROCHE DE GLUN  
Tél. : 04 75 55 22 50



## 48e Rallye du BEAUJOLAIS 13 et 14 Mai 2017

CH/ES		Lieu	Longueur ES 6,8 Km	Longueur ES 37,2 Km	Temps imparti	Heure 1 <sup>o</sup> moto	Heure dernière moto
CH r0	v1	Blacé Salles des F, DEPART 1ère Etape				9:30	10:07
CH r00	v2	Le Gay Montoux		5,20	00:06:00	9:36	10:13
ES r0		Col de Saint Bonnet	5,40		00:06:00	9:42	10:19
CH r000	v3	Pierres Plates		16,00	00:18:00	10:00	10:37
ES r00		ES PIERRES PLATES	1,40		00:02:00	10:02	10:39
CH r0000	v4	Blacé ARRIVEE 1er tour jour		16,00	00:20:00	10:22	10:59
		assistance fin de boucle			00:15:00	10:37	11:14
CH/ES		Lieu	Longueur ES 27,2 Km	Longueur liaison 265,8 Km	Temps imparti	Heure 1 <sup>o</sup> moto	Heure dernière moto
CH1	v1	Blacé Salles des F, DEPART 1ère Etape				10:40	11:55
CH2	v2	Le Gay Montoux		5,20	00:06:00	10:46	12:01
ES1		Col de Saint Bonnet	5,40		00:06:00	10:52	12:07
CH3	v3	Pierres Plates		55,00	01:00:00	11:52	13:07
ES2		ES PIERRES PLATES	1,40		00:02:00	11:54	13:09
CH4	v4	Blacé ARRIVEE 1er tour jour		16,00	00:20:00	12:14	13:29
		assistance fin de boucle			00:15:00	12:29	13:44
CH5	v1	Blacé Salles des F, DEPART 2ème boucle				12:29	13:44
CH6	v2	Le Gay Montoux		5,20	00:06:00	12:35	13:50
ES3		Col de Saint Bonnet	5,40		00:06:00	12:41	13:56
CH7	v3	Pierres Plates		55,00	01:00:00	13:41	14:56
ES4		ES PIERRES PLATES	1,40		00:02:00	13:43	14:58
CH8	v4	Blacé ARRIVEE 2ème tour jour		16,00	00:20:00	14:03	15:18
		assistance fin de boucle			00:15:00	14:18	15:33
CH9	v1	Blacé Salles des F, DEPART 3ème boucle				14:18	15:33
CH10	v2	Le Gay Montoux		5,20	00:06:00	14:24	15:39
ES5		Col de Saint Bonnet	5,40		00:06:00	14:30	15:45
CH11	v3	Pierres Plates		55,00	01:00:00	15:30	16:45
ES6		ES PIERRES PLATES	1,40		00:02:00	15:32	16:47
CH12	v4	Blacé ARRIVEE 3ème tour jour		16,00	00:20:00	15:52	17:07
		assistance fin de boucle			00:15:00	16:07	17:22
CH13	v1	Blacé Salles des F, DEPART 4ème boucle				16:07	17:22
CH14	v2	Le Gay Montoux		5,20	00:06:00	16:13	17:28
ES7		Col de Saint Bonnet	5,40		00:06:00	16:19	17:34
CH15	v3	Pierres Plates		16,00	00:18:00	16:37	17:52
ES8		ES PIERRES PLATES	1,40		00:02:00	16:39	17:54
CH16	v4	Blacé ARRIVEE 4ème tour jour		16,00	00:20:00	16:59	18:14
		assistance fin de boucle			00:15:00	17:14	18:29
CH/ES		Lieu	Longueur ES 13,6 Km	Longueur liaison 113,4 Km	Temps imparti	Heure 1 <sup>o</sup> moto	Heure dernière moto
CH17	v1	Blacé Salles des F, DEPART 2ème Etape				21:30	22:30
CH18	v2	Le Gay Montoux		5,20	00:06:00	21:36	22:36
ES9		Col de Saint Bonnet	5,40		00:06:00	21:42	22:42
CH19	v3	Pierres Plates		55,00	01:00:00	22:42	23:42
ES10		ES PIERRES PLATES	1,40		00:02:00	22:44	23:44
CH20	v4	Blacé ARRIVEE 1er tour nuits		16,00	00:20:00	23:04	0:04
		assistance fin de boucle			00:15:00	23:19	0:19
CH21	v1	Blacé Salles des F, DEPART 2ème boucle				23:19	0:19
CH22	v2	Le Gay Montoux		5,20	00:06:00	23:25	0:25
ES11		Col de Saint Bonnet	5,40		00:06:00	23:31	0:31
CH23	v3	Pierres Plates		16,00	00:18:00	23:49	0:49
ES12		ES PIERRES PLATES	1,40		00:02:00	23:51	0:51
CH24	v4	Blacé ARRIVEE 2ème tour nuit		16,00	0:20:00	0:11	1:11
		parc fermé fin d' épreuve			0:30:00	0:41	1:41



## 48<sup>ème</sup> RALLYE MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS

Villefranche, le 1 Janvier 2017

### MOYENS DE SECOURS

**NATURE DE L'EPREUVE :** RALLYE MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS  
CHAMPIONNAT DE France DES RALLYES ROUTIERS

**DATE :** 12, 13 et 14 Mai 2017

**ENTITE ORGANISATRICE :** CLUB MOTOCYCLISTE BEAUJOLAIS

**MEDICAL :**

**MEDECINS :** Dc Clément BARLETTA CHU de Villefranche S/S  
Dc Maxime ARNAUD CHU de MACON  
Dc Alban MARISAL BOURG EN BRESSE  
(Attestations en attentes)

**AMBULACES BEAUJOLAISES :**

**ASSURANCES :** ASSURANCE GRAS SAVOYE

**EXTINCTEURS :** DESAUTEL BP 9 01120 MONTLUEL  
Tel 04.72..25.33.00

**RADIOS :** LE BRAS COMMUNICATION 24 Rue Edouard Decorps  
Tel : 04.78.00.77.49

### SERVICE D'ORDRE

**GENDARMERIE NATIONALE :** 363 Avenue Joseph Ballofet 69400 VILLEFRANCHE  
Tel : 04.74.65.26.00

**COMMISARIAT DE POLICE :** 38 Rue Barmondier 69400 VILLEFRANCHE  
Tel : 04.74.09.49.29

**P.S.R** Peleton Sécurité Routières Mandaté par la FFM pour  
suivre les Rallyes du Championnat de France

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR**

DTW1991 Underwriting Limited atteste que l'organisateur **CLUB MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS**  
69400 VILLEFRANCHE

Est assuré pour la manifestation **48ème RALLYE MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS**

TYPE : **RALLYES ROUTIERS** CATEGORIE : **NATIONALE**

LIEU : **BLACE (69) RHONE PC COURSE** N° D'AGREMENT : **676**

DATES : Du : **13/05/2017** Au : **14/05/2017** DUREE : **2 JOURS**

Par contrat n° **508 744 / 35**

**COUVERTURE : conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport Français :**

**Capital couvert par sinistre :**

**10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :**

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

**Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'État ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'événement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.**

**Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'État, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.**

**Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.**

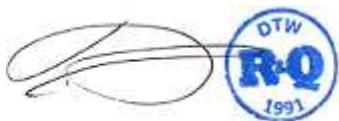
Pour les Epreuves NOCTURNES UNIQUEMENT : la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H le jour suivant la manifestation

Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

**\*Police souscrite par la FFM au nom de CLUB MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS**  
**qui lui est affilié auprès de DTW 1991 Underwriting Limited .**



Villeurbanne, le **26/01/2017**

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance  
Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.

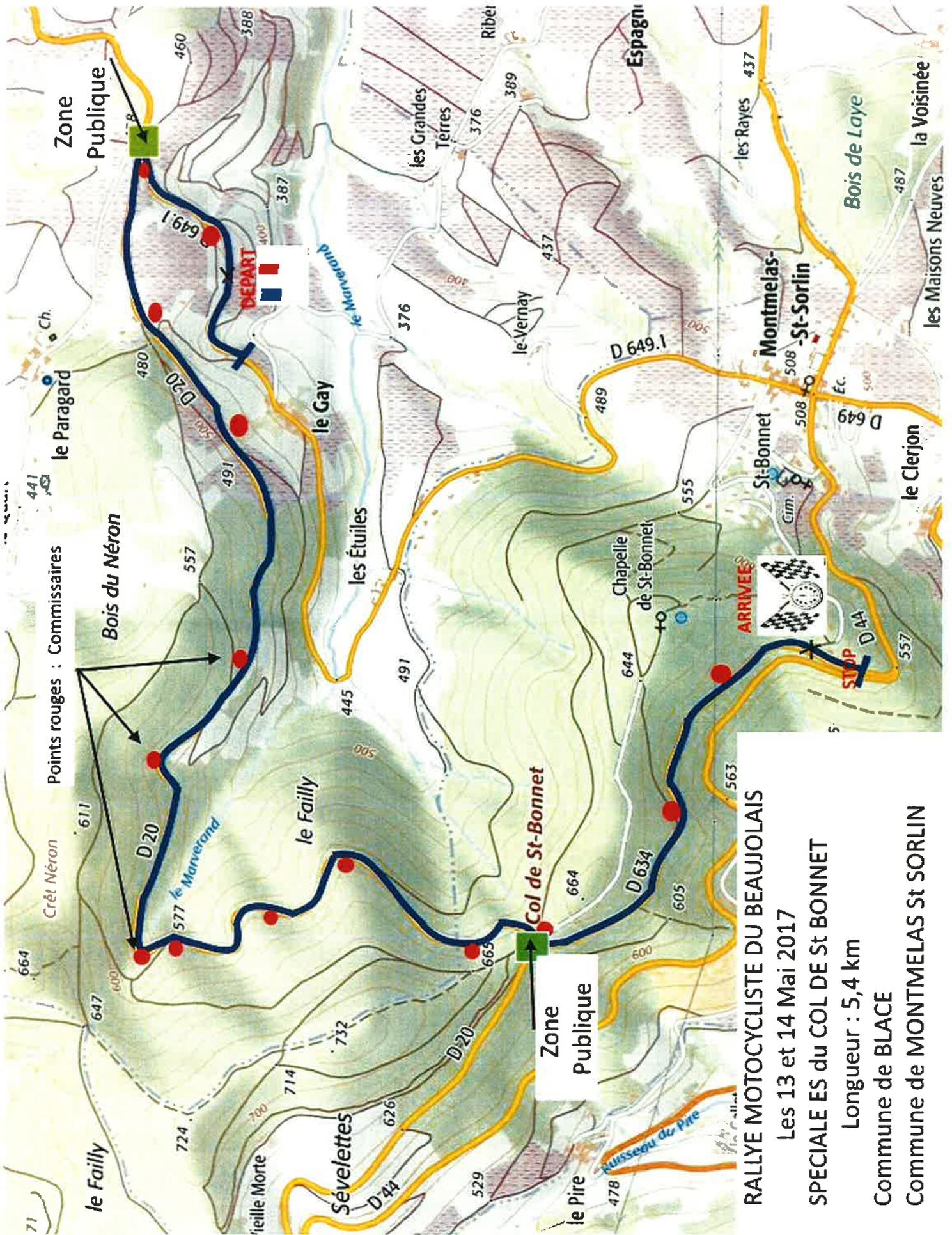
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9









**RALLYE MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS**

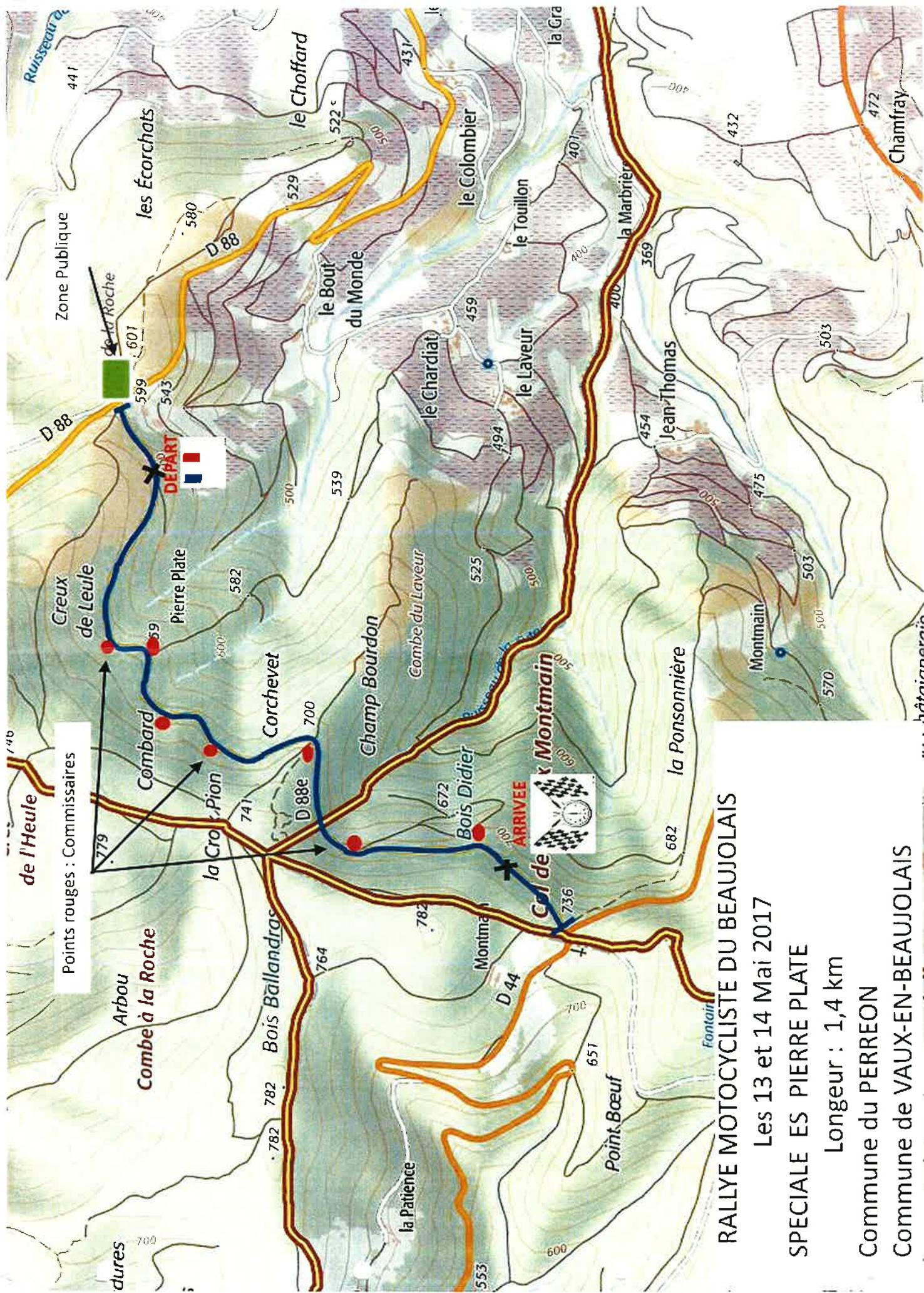
Les 13 et 14 Mai 2017

**SPECIALE ES du COL DE St BONNET**

Longueur : 5,4 km

Commune de BLACE

Commune de MONTMELAS St SORLIN



**RALLYE MOTOCYCLISTE DU BEAUJOLAIS**

Les 13 et 14 Mai 2017

**SPECIALE ES PIERRE PLATE**

Longueur : 1,4 km

Commune du PERREON

Commune de VAUX-EN-BEAUJOLAIS